

Notice de prise en main rapide

Outil Simplifié d'Évaluation du risque Vibratoire

OSEV

Pour obtenir l'évaluation vibratoire d'un salarié utilisant un ou plusieurs véhicules, vous devez renseigner 10 paramètres en 3 étapes.

A l'étape 1 : vous devez sélectionner dans le menu déroulant les types de véhicules utilisés par votre salarié lors d'une journée type.

Etape 1 - Définir les véhicules utilisés par l'opérateur

Choix engin n°1	Choix engin n°2	Choix engin n°3	Choix engin n°4	
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	---

A l'étape 2 : vous devez sélectionner les conditions d'utilisation du (des) véhicule(s) selon :

1. Son environnement
2. Le véhicule
3. Le siège
4. Le conducteur

Etape 2 - Définir les conditions d'utilisation (CU) des véhicules par l'opérateur

Choix CU n°1	
--------------	---

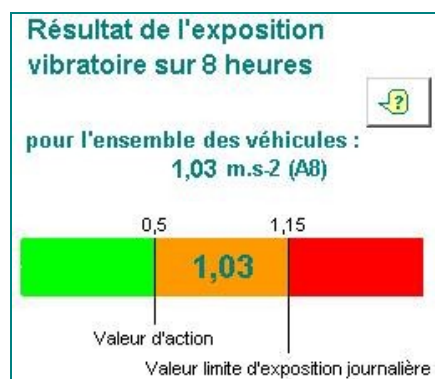
A l'étape 3 : vous allez définir, pour chaque véhicule sélectionné, les durées réelles de l'exposition quotidienne.

Etape 3 - Définir la durée réelle d'exposition de l'opérateur aux vibrations

Choix durée n°1	
-----------------	---

Le résultat de l'exposition vibratoire apparaît une fois que l'ensemble des paramètres d'au moins un véhicule ont été saisis. Ce résultat est une valeur d'exposition journalière rapportée à une période de référence de 8 heures.

Le résultat est comparé aux deux valeurs définies dans le décret 2005-746 (relatif aux exigences minimales d'hygiène et de sécurité pour l'exposition des travailleurs aux risques résultant d'agents physiques - vibrations).



Pour vous aider à faire le bon choix, vous bénéficiez d'un texte explicatif en cliquant sur le bouton représenté par une bulle contenant un point d'interrogation



En cas d'erreur ou pour démarrer une nouvelle évaluation pour un autre conducteur, vous pouvez effacer l'ensemble du contenu des champs renseignés en cliquant sur la poubelle.

